

Lyon, le 21 octobre 2023

OBJET : Appels à projets « politique de la ville lien social - GSUP » 2024

Orientations (cf préambule)

En cette année de transition du contrat de ville 2015-2023 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2023 de Lyon vers le prochain contrat 2024-2030, l'élaboration de la programmation financière 2024 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du contrat de ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des professionnels locaux et des associations grâce à des appels à projets thématiques communs dans le cadre des dispositifs contractualisés, quelles que soient les lignes budgétaires concernées au sein de chacune des délégations de l'exécutif municipal.

C'est la raison pour laquelle les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la ville seront intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondants en matière culturelle, de santé et accès aux soins, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, de prévention de la délinquance.

Par conséquent, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne viennent qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques, les crédits spécifiques du contrat de ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est à dire des actions qui permettent de :

- renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en proposant des actions permettant de faire vivre la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.
- améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité, au moyen de projets contribuant à améliorer le cadre de vie et le développement durable.
- valoriser les quartiers et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers et à la transition écologique et solidaire, à leur ouverture vers l'extérieur et leur intégration dans la ville.
- favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles, et notamment les jeunes, en permettant d'améliorer l'accès aux droits et aux ressources numériques des services publics, en proposant des actions collectives complémentaires aux logiques d'accompagnement individuel, ainsi que par des actions facilitant l'apprentissage de la langue française.

Par ailleurs, le travail accompli avec les habitants et les acteurs des quartiers prioritaires pour préparer le prochain contrat dégage plusieurs tendances qui ne sont pas définitives ni exhaustives, mais, invitent à des inflexions qui rentrent en cohérence avec les dynamiques des territoires :

- Le fait de penser l'alimentation comme un levier de mobilisation et de développement sur les questions de transition écologique et solidaire ;

- Le fait de mieux prendre en compte les jeunesses des territoires prioritaires par exemple à travers la question des liens intergénérationnels;
- Le fait de renforcer, chaque fois que cela est possible, les accès aux droits des habitants et la lutte contre le non recours;
- Le fait de faciliter et renforcer la participation des habitants.

Merci de nous faire parvenir vos demandes de subvention pour le 21 novembre prochain.

Toute demande, même si elle concerne plusieurs quartiers, devra faire l'exposé de sa mise en œuvre de façon développée pour au moins un quartier précis.

La Direction du Développement Territorial, les équipes territoriales et thématiques mandatées par la Ville, l'Etat et la Métropole vous accompagneront tout au long du processus de programmation.